



Contexte

Une proposition de loi à l'initiative de Gabriel Attal avec le soutien potentiel de la droite et de l'extrême droite doit être débattu le 10 avril 2026 à l'Assemblée Nationale

La proposition de Gabriel Attal

Cette proposition de loi vise à supprimer le caractère férié et chômé du 1^{er} mai pour les salariés du commerce (y compris supermarchés), artisanat alimentaire, établissements qui vendent notamment des fleurs et les établissements culturels.

TOUS concernés

Ce qui est présenté comme une petite dérogation pour quelques activités créerait en fait un précédent lourd : banaliser le travail salarié le 1^{er} mai.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour férié comme les autres : c'est la journée internationale de lutte pour les droits des travailleuses et travailleurs.

Contrairement aux autres jours fériés, la loi interdit de faire travailler les salariés ce jour-là. Le remettre en cause, c'est toucher à un droit collectif conquis par les luttes.



Un texte biaisé

La proposition prévoit entre autre de payer « double » le 1^{er} mai. Ceci est un faux argument car le 1^{er} mai est déjà payé une fois alors qu'on on ne travaille pas. Être payé une fois de plus pour travailler ce jour-là, c'est simplement être payé pour un jour de travail supplémentaire. Ce n'est pas un bonus, c'est une arnaque.

Cette proposition parle également de volontariat alors que dans le travail, refuser est rarement simple. Nous savons tous à quel point l'idée de "volontariat" est une fiction !

Pression hiérarchique, peur pour l'emploi, chantage à l'embauche : comme pour le dimanche, les employeurs obligeront les salariés à travailler le 1^{er} mai, jusqu'à ce que ça devienne la norme.

Une brèche dangereuse :

Une fois qu'un principe saute, les dérogations s'étendent. C'est toujours la même mécanique : d'abord l'exception, puis l'habitude, puis la norme. C'est ce qui s'est passé avec le travail du dimanche et le travail de nuit.

J'agis dès aujourd'hui

- J'interpelle mes députés avant le 10 avril 2026, en cliquant sur le bouton ci-dessous et envoyant le mail à mes députés.



- Je rejoins les mouvements près de chez moi le 10 avril 2026
- Je rejoins les cortèges du 1^{er} mai 2026